

RAPPORT ANNUEL RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2021

1 PRÉAMBULE

En vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) la MRC de L'Assomption doit produire un rapport annuel relativement à l'application du *Règlement numéro 177 relatif à la gestion contractuelle* de la MRC.

Afin de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC, ce rapport a pour but d'informer les citoyens sur l'application des mesures du règlement.

2 RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUEL

Le 23 février 2022, la MRC de L'Assomption a adopté son règlement 177 relativement à la gestion contractuelle, lequel est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022.

Le règlement de la MRC de L'Assomption peut être consulté directement sur le site Internet.

Ce dernier ne fait l'objet d'aucune modification depuis son adoption.

3 ADJUDICATION DES CONTRATS

Le règlement relatif à la Gestion contractuelle prévoit que la MRC peut conclure des contrats de trois (3) différentes façons.

1. Contrat de gré à gré avec ou sans mise en concurrence
2. Contrat par appel d'offres sur invitation
3. Contrat par appel d'offres public (système électronique d'appel d'offres du Québec (SEAO))

Les contrats de moins de 25 000 \$ peuvent être octroyés de gré à gré sans mise en concurrence. Les contrats de 25 000 \$ et plus mais inférieurs au seuil prévu par la loi, peuvent être octroyés de gré à gré avec ou sans mise en concurrence. Quant aux contrats supérieurs au seuil prévu par la loi, ces derniers doivent être octroyés via le système électronique d'appel d'offres public (SEAO). Le seuil en 2021 était de 105 700 \$.

4 APPLICATION DES MESURES

Le Règlement sur la gestion contractuelle adopté par le conseil de la MRC de L'Assomption prévoit des mesures visant à :

- ◇ Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- ◇ Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du Code de déontologie des lobbyistes;
- ◇ Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- ◇ Prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- ◇ Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- ◇ Encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- ◇ Favoriser la rotation des éventuels cocontractants.

5 PLAINTE

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle*.

6 LISTE DES CONTRATS OCTROYÉS

6.1 Contrats par appels d'offres publics :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2021
21-03-063	PRMN – Octroi du contrat pour des services professionnels	Éco2urb	58 079.62 \$	11 615.92 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021
21-06-133	PMVD – Octroi du contrat pour des services professionnels	BC2 groupe-conseil	105 777.00 \$	26 444.25 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2021
21-06-137	Gestion matières résiduelles – Collecte, transport et élimination des déchets domestiques (Lot A)	EBI Environnement	18 326 489.70 \$	290 349.47 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021
21-06-138	Gestion matières résiduelles – Collecte, transport, traitement et valorisation des matières organiques, branches et sapins de Noël (Lot B)	EBI Environnement	19 208 295.84 \$	212 756.71 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021
21-06-139	Gestion matières résiduelles – Collecte et transport des matières recyclables (Lot C)	EBI Environnement	9 588 541.01 \$	163 656.91 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021
21-08-179	Branche 14 du cours d'eau Point-du-jour à L'Assomption – Octroi du contrat pour réalisation des travaux de réhabilitation	Alide Bergeron et fils limitée	79 122.93 \$	53 377.50 \$ Terminé au 31 décembre 2021
21-08-180	Branche 2 et 3 du cours d'eau Cabane Ronde à Repentigny – Octroi du contrat pour réalisation des travaux de réhabilitation	Béton Laurier inc	253 325.57 \$	Non-terminé au 31 décembre 2021. Aucun montant versé à cette date
21-09-203	Résidus domestiques dangereux (RDD) – Transport et disposition des RDD	CRI Environnement inc	143 768.66 \$	Non-terminé au 31 décembre 2021. Aucun montant versé à cette date
21-10-213	Caractérisation des milieux naturels et d'inventaires – Territoire du rang de la Presqu'île à L'Assomption	Groupe conseil UDA inc	36 878.23 \$	18 439.12 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021
21-11-243	Étude géotechnique et évaluation environnementale de site Phase 1 et 2 – Immeuble rang de la Presqu'île à L'Assomption, incluant une enveloppe budgétaire supplémentaire	Cima + S.E.N.C	70 000.00 \$	6 611.06 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021

6.2 Contrats de 25 000\$ et plus, mais inférieurs au seul prévu par la loi (105 700 \$) :

RÉSOLUTION	DESCRIPTION DU MANDAT	NOM DE LA FIRME	MODE DE SOLLICITATION	PRIX DU CONTRAT	MONTANT PAYÉ EN 2021
20-11-200	Assurances générales – Biens et bris de machine	AON Parizeau	Gré à gré – Renouvellement contrat d'assurance – art. 936.2 CMQ	13 115.97 \$	13 115.97 \$ Terminé au 31 décembre 2021
20-11-200	Assurances générales – Responsabilité civile et responsabilité atteinte à l'environnement	BFL Canada	Gré à gré – Renouvellement contrat d'assurance – art. 936.2 CMQ	47 243.87 \$	47 243.87 \$ Terminé au 31 décembre 2021
21-01-007	Édifice Lafortune – Contrat d'entretien ménager	Jan Pro	Appels d'offres par invitation – 5 invitations	64 669.05 \$	31 041.24 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021
21-08-183	Modification de la résolution 17-06-114 relativement au mandat pour les travaux au mur de soutènement – Rivière L'Achigan	WSP Canada inc	Ajustement mandat – Réf : 17-06-114	29 307.12 \$	Non-terminé au 31 décembre 2021. Aucun montant versé à cette date
21-10-217	Gestion matières résiduelles – Ajout de 26 collectes de matières recyclables et 1 collecte d'encombrant à Saint-Sulpice	EBI Environnement	Accessoire au 2 contrats Lot A : 21-06-137 Lot C : 21-06-139	34 880.53 \$	2 727.78 \$ Non-terminé au 31 décembre 2021